Madame la ministre de l'Éducation nationale,

Le Snec-CFTC, syndicat représentatif des 145 000 maîtres des établissements privés sous contrat avec l'État est impatient de commencer avec vous le dialogue social rendu nécessaire par la situation des maîtres.

Depuis un mois, vous êtes ministre de l'Éducation nationale et aucune rencontre n'a été prévue avec les syndicats de l'Enseignement privé sous contrat. Nous vous avons adressé une demande d'audience fin septembre, courrier resté sans réponse à ce jour. Seule une intersyndicale du public a permis une reprise du dialogue social. Le Snec-CFTC demande à être reçu et écouté sur les mêmes problématiques et selon le même calendrier que nos homologues.

Depuis ces dernières années, il est devenu récurrent d'écarter du dialogue social les syndicats des maîtres des établissements privés sous contrat. Nous étions rarement reçus et le plus souvent pour simplement être informés de ce qui avait été décidé par ailleurs. Que doivent comprendre les maîtres de l'enseignement privé sous contrat ? Qu'ils sont des sous-agents de la fonction publique alors qu'ils contribuent pleinement à la mission de service public ? Le fait d'être reçu à des dates différées, parfois avec trois semaines de délai, d'avoir entendu que nous avions un fonctionnement "exotique" et d'être exclus des négociations sur la protection sociale complémentaire (PSC) montre à quel point nous, syndicats de l'Enseignement privé, ainsi que les maîtres que nous représentons, sommes exclus du dialogue social.

Il est impératif de changer de paradigme. Il est urgent de reconnaître que le dialogue social doit intégrer l'ensemble des acteurs participant à la mise en œuvre de la politique éducative. Cette communauté de travail ne doit pas être discriminée selon le type d'établissements, public ou privé, dans lesquels travaillent les agents. Il n'est nullement nécessaire de rappeler que les 145 000 maîtres des établissements privés sous contrat ont les mêmes missions, passent les mêmes concours, reçoivent une formation équivalente et ont le même déroulé de carrière que leurs homologues de l'école publique. Seuls deux points diffèrent et non des moindres : la rémunération (les charges sociales qui sont plus importantes) et la retraite calculée sur les 25 meilleures années et non sur la moyenne des 6 derniers mois.

Nos collègues sont confrontés aux mêmes problématiques : des demandes de démission, de ruptures conventionnelles, de temps partiel thérapeutiques et des arrêts maladie qui n'ont jamais été aussi élevés. N'est-ce pas un signe de souffrance au travail des enseignants exerçant dans les établissements privé ?

De surcroît, la suppression de 700 EPT (660 dans le 1er degré et 40 dans le second degré), annoncée dans le projet de la loi de finances, est anxiogène pour les enseignants et peut avoir des répercussions sur les salariés des établissements.

Le Snec-CFTC n'est pas dans l'état d'esprit de ceux qui veulent relancer un conflit public / privé. Pour le Snec-CFTC, le vrai débat doit porter sur les conditions de réussite des élèves et les moyens donnés aux maîtres pour atteindre les objectifs et missions fixés par le Code de l'éducation.

Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 Pantin | presidence@snec-cftc.fr | snec-cftc.fr | 01.84.74.14.00

La rémunération, les conditions de travail, la formation, les moyens pour l'école inclusive sont autant de sujets pour lesquels les gouvernements n'ont pas agi pas avec suffisamment de discernement et d'efficacité.

Souhaitant le rétablissement d'un dialogue social, le Snec-CFTC vous encourage vivement, Madame la ministre, à prendre des mesures concrètes pour intégrer pleinement les syndicats des maîtres des établissements privés sous contrat dans les consultations et les échanges à venir. Cela renforcerait la légitimité et l'efficacité de votre politique éducative en garantissant la représentation de toutes les voix, dans l'intérêt de tous les maîtres, tous les élèves et toutes les familles.

Le Snec-CFTC vous remercie, Madame la ministre, de l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions de croire en l'expression de nos sincères salutations.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Véronique COTRELLE

Présidente